



PREPA SPORT

BPJEPS AAN

POEC

Objectifs de l'action de formation :

- **Obtenir les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) du diplôme visé** (BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation) : attestation de réussite aux TEP, PSE1, BNSSA, certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités physiques prévues au diplôme, structure d'alternance...
- **Se préparer à l'intégration en contrat d'apprentissage** dans les centres aquatiques, les associations sportives, un club sportif... en fonction du projet professionnel des différents participants
- **Apporter des compléments** en sport-santé et prévention, spécifique aux attentes du métier visé : éducateur sportif
- **Transmettre et rendre transversaux les softskills** développés lors de la pratique d'activités physiques opérationnelles

Programme de la formation :

La POEC s'organise autour de 5 blocs de compétences appelés « **PASS** » :

- **PASS SPORT** : Entraînement technique, perfectionnement en vue de la préparation et du passage des TEP (Tests d'Exigences Préalables) du diplôme visé, préparation et passage du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique). Préparation et passage du PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1). Acquérir le niveau technique et la compréhension des activités qui feront le cœur d'activités des éducateurs sportifs AAN.

- **PASS ALTERNANCE** : Prise de conscience et mise en application des comportements adaptés aux compétences transversales attendues dans le métier d'éducateur sportif. A l'issue du bloc de formation, le participant a une meilleure connaissance et pratique des comportements, attitudes et actions attendues par les employeurs et les clients/adhérents dans cet univers professionnel. Il maîtrise l'écosystème du champ de l'encadrement sportif ainsi que la composition d'une formation en alternance (attendus, progression, évaluations, postures, examens...)

Durée de la formation :

2 mois :

➔ 280 heures en centre de formation

Date de la formation :

29 avril au 28 juin 2024

Modalités :

POEC (groupe de 14 personnes maxi) - Formation majoritairement présentielle avec initiation au format distanciel

Responsable et contact :

Olivia RITE

☎ 02.35.58.16.07

✉ olivia.rite@profession-sport-loisirs.fr

Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site Internet

Niveau d'entrée minimum :

Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

- **PASS ANIMATION** : Dans le métier d'éducateur, l'animateur utilise des techniques d'animations et structure son temps d'animation en fonction du public et des objectifs visés. A l'issue du parcours de formation, le participant a déjà animé, sur des supports et vers des publics variés. Il sait adapter son comportement et gérer le cadre de son intervention sur un premier niveau d'animation.

- **PASS NUMÉRIQUE** : Appréhender, à travers la mise en place d'un projet fil rouge, l'utilisation des outils numériques en tant que citoyen et également futur professionnel du secteur du sport

- **PASS CITOYENNETÉ ET MOBILITÉ** : S'approprier les valeurs de la République et de la laïcité, évoquer les sujets citoyens qui touchent au métier d'éducateur.



Adaptation de votre parcours : problème de santé, handicap, restrictions

Notre **référente handicap**, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- Contactez-la : melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03



Calendrier et durée :

Date de début : **29 avril 2024** - Date de fin : **28 juin 2024**

Durée en centre de formation : **280 heures**

Remarques : Formation du lundi au vendredi – de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Pré-requis :

- Manifester un réel enthousiasme envers l'avenir professionnel envisagé dans le domaine ciblé.

- Obtenir des résultats satisfaisants aux tests physiques mis en place afin de permettre au centre de formation d'évaluer la probabilité de réussite aux Tests d'Exigences Préalables (TEP)

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des "activités aquatiques et de la natation" ou « datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

Publics :

Demandeur d'emploi

Débouchés :

La formation peut donner accès à un contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage en BPJEPS AAN.

Financement de la formation :

Pour les demandeurs d'emploi, les coûts de formation sont pris en charge par l'OPCO AFDAS et Pole Emploi.

En fonction de leur dossier, les demandeurs d'emploi peuvent avoir le droit à une indemnité pendant la formation.

Tarifs hors prise en charge AFDAS :

Certaines places sont disponibles en financement par le participant. Nous consulter pour devis.

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement.

Lieu principal de formation :

PSL 76 - 2 rue d'Alembert -
Le Petit-Quevilly - 76140

Lieux secondaires sur zone de Rouen

